

AVIS PUBLIC

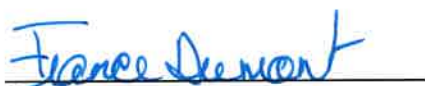
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE

Par la soussignée France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Patrie, que:

Le taux d'intérêt et de pénalité du règlement numéro 115-21 fixant les taux des taxes et tarifications 2021 au numéro de résolution 2021-01-12 sont suspendus pour 2021 et sont fixés à « 0% » due à la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020. Cette suspension est valable, pour la première moitié de l'année 2021, jusqu'au 30 juin 2021 inclusivement.

Les intérêts suspendus seront ceux s'appliquant à la taxe foncière municipale pour l'année 2021. Les intérêts des années antérieures ne seront pas suspendus.

Donné à La Patrie, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



France Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je, soussignée, France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de La Patrie, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, à savoir : Ass. Coopérative, Caisse Populaire et le bureau municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30 h, le 25 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



France Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière